

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 10 septembre 2015

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés de données à caractère personnel de la direction générale de l'armement.

Du 13 août 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés de données à caractère personnel de la direction générale de l'armement.

Du 13 août 2015

NOR D E F D 1 5 1 9 8 2 2 A

Textes abrogés :

A compter du 4 septembre 2015 : Arrêté du 30 mars 2006 (n.i. BO ; JO n° 93 du 20 avril 2006, texte n° 3 ; JO/124/2006 ; BOEM 161.5.2.4) modifié.

A compter du 4 septembre 2015 : Arrêté du 30 mars 2006 (n.i. BO ; JO n° 93 du 20 avril 2006, texte n° 4 ; JO/125/2006 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 4 septembre 2015 : Arrêté du 25 août 2008 (JO n° 280 du 2 décembre 2008, texte n° 24 ; signalé au BOC 49/2008 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 4 septembre 2015 : Arrêté du 17 mars 2008 (JO n° 95 du 22 avril 2008, texte n° 11 . signalé au BOC 18/2008 ; BOEM 161.5.2.4) modifié.

A compter du 4 septembre 2015 : Arrêté du 5 octobre 2009 (JO n° 247 du 24 octobre 2009 ; texte n° 63 ; signalé au BOC 45/2009 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 4 septembre 2015 : Arrêté du 5 octobre 2009 (JO n° 249 du 29 octobre 2009, texte n° 16 ; signalé au BOC 45/2009 ; BOEM 161.5.2.4).

Référence de publication : JO n° 203 du 3 septembre 2015, texte n° 17 ; signalé au BOC 40/2015.

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu les récépissés nos 1140314 v 3, 1144234 v 2, 1271796 v 2, 1272870 v 3, 1277780 v 2, 1381331 v 2, de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date des 3, 5 et 11 août 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont abrogés :

1° L'arrêté du 30 mars 2006 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion de la photo d'identité ;

2° L'arrêté du 30 mars 2006 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des vêtements de travail à l'établissement technique de Bourges ;

3° L'arrêté du 25 août 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi de la dosimétrie opérationnelle des personnes militaires et civiles soumises aux rayonnements ionisants sur le site de l'établissement technique de Bourges ;

4° L'arrêté du 17 mars 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion du parc automobile de la direction générale de l'armement ;

5° L'arrêté du 5 octobre 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion du courrier et des dossiers à la délégation générale pour l'armement ;

6° L'arrêté du 5 octobre 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion dématérialisée des congés dans les établissements de la délégation générale pour l'armement, du service de soutien de la flotte, du service parisien de soutien de l'administration centrale, de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, du service industriel de l'aéronautique et du centre d'archives de l'armement.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des systèmes d'information de la direction générale de l'armement,

M. SAYEGH.